

2026

ACMV – KMWV ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



07/03/2026

Loèche-les-Bains

ACMV - KMVW

148^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Brochure

Date : 7 mars 2026, 10h00

Lieu : Loèche-les-Bains

<https://www.kmvw.ch/fr/association/assemblee-generale-2026>

Table des matières

Table des matières	1
Ordre du jour	2
Introduction	3
5 Protocole de la dernière assemblée générale	3
6 Rapports	4
6.1 Rapport du Président	4
6.2 Rapport de la Commission Musicale	8
6.3 Rapport du service des membres 2024/2025 et 2025/2026	13
7 Comptes et Finances	16
7.1 Comptes d'exploitation 2025	16
7.2 Bilan 2025	17
7.3 Rapport des réviseurs	18
8 Budget	19
8.1 Budget 2026	19
8.2 Cotisation 2026	20
9 Élections	21
10 Approbation des règlements	22
11 Admissions / Démissions	23
11.1 Admission de sociétés	23
11.2 Association des Écoles de Musique du Valais	23
12 Fête Cantonale 2029	24
13 150 ^{ème} anniversaire ACMV	24
14 Attribution du lieu de l'assemblée cantonale 2027	25
15 Divers	26

Ordre du jour



Association cantonale des musiques valaisannes
Kantonaler Musikverband Wallis

Ordre du jour 2026

1. **Bienvenue**
2. **Hommage aux défunts**
3. **Contrôle des présences**
4. **Nomination des scrutateurs**
5. **Protocole de la dernière assemblée générale**
6. **Rapports**
 - 6.1 Rapport du Président
 - 6.2 Rapport de la Commission Musicale
 - 6.3 Rapport du service des membres
 - 6.4 Approbations et décharges
7. **Comptes et Finances**
 - 7.1 Comptes d'exploitation 2025
 - 7.2 Bilan 2025
 - 7.3 Rapport des réviseurs
 - 7.4 Approbations et décharges
8. **Budget**
 - 8.1 Budget 2026
 - 8.2 Cotisations 2026
9. **Elections**
10. **Approbation des règlements**
11. **Admissions / Démissions**
 - 11.1 Admissions des sociétés
 - 11.2 Association des Écoles de Musique du Valais
12. **Fête Cantonale 2029**
13. **150ème anniversaire ACMV**
14. **Attribution du lieu de l'assemblée cantonales 2027**
15. **Divers**



Introduction

Afin de faciliter le suivi lors de l'assemblée générale et afin d'alléger la lecture de cette brochure, il a été fait le choix de débiter la numérotation des chapitres dès le point 5, en totale cohérence avec l'ordre du jour qui a été à chaque sociétés en amont de cette assemblée

5 Protocole de la dernière assemblée générale

Le document en français est disponible en tout temps sur notre site internet www.acmv.ch en suivant ce [lien](#).

Vous pouvez aussi en faire la demande au secrétariat à l'adresse info@acmv.ch.

6 Rapports

6.1 Rapport du Président

L'année 2025 de l'Association cantonale des musiques valaisannes (ACMV) a été marquée par une intense activité, de nombreux défis, mais aussi par des avancées solides pour notre monde musical. Votre comité a pris part à 62 représentations sur l'ensemble du canton et au-delà, dont 11 séances de comité, réunissant en moyenne 10 membres. Nous avons été présents à 16 festivals, ainsi qu'à 25 assemblées de fédérations ou associations cantonales, avec environ deux délégués par événement. Cette présence active témoigne de notre volonté constante de rester proches de vos sociétés, de vos préoccupations et de vos projets. À cela s'ajoute la participation de l'ACMV à l'ensemble des concours qualificatifs, tandis que les travaux de la Commission musicale seront détaillés dans le rapport ci-dessous.

En accédant à la présidence, mon objectif premier a été d'assurer la continuité des visions et des méthodes de travail de mes prédécesseurs, tout en menant une transition ordonnée : distribution des responsabilités au sein du comité, intégration complète des nouveaux membres et clarification de dossiers importants.

Le comité s'est organisé de la façon suivante :

Président : Julien Schumacher (BMVG/ÖR & BMVB), Vice-président Haut-Valais : Michael Bittel (BMVL), Vice-président Valais Romand : Raynald Mariéthoz (FMVC), Secrétaire Edith Frei (FMBV), Responsable finances : Marco Venetz (BMVV), Président de la Commission de musique : Jean-Claude Savoy (FMSL), Membre : Marc-André Carrupt (FFDCC), Membre : Alexandre Schers (FFLRC), Membre : Céline Clerc (ADHV), Membre : Julien Clapasson (FMBV)

Plusieurs points qui apparaissent à l'ordre du jour de cette assemblée sont le résultat direct de nos efforts. Je tiens à exprimer ici ma profonde gratitude à Christian Bohnet, pour le travail accompli ces dernières années et pour l'élan qu'il a donné à l'association. Grâce à votre confiance, chères sociétés et fédérations, j'ai pu reprendre la présidence dans un esprit constructif, de continuité et de stabilité.

L'année a débuté pour moi avant mon élection, lors de l'Assemblée des présidents de l'Association suisse de musique (ASM) le 1er mars 2025 à Olten. Cette rencontre s'est révélée essentielle pour les mois qui ont suivi, notamment en vue de l'Assemblée des délégués de l'ASM du 24 avril 2026 à Schaffhouse. En amont, la Réunion Romande et Tessinoise (RRT) de Neuchâtel a permis de définir une position commune entre associations latines. Le sujet central de cette période fut le transfert de la cotisation Unisono au sein du modèle financier de l'ASM : un changement de principe que nous soutenons, pour autant que la transparence vis-à-vis des membres soit garantie. L'ACMV a insisté sur l'importance d'éviter les doubles facturations et d'améliorer la gestion

nationale des membres, domaine dans lequel notre canton demeure pionnier grâce au travail accompli depuis 2019 avec Hitobito.

L'Assemblée de Schaffhouse a été particulièrement favorable au Valais :

- l'adoption du nouveau système de cotisation ;
- l'élection de Fabrice Reuss au comité central de l'ASM, aux côtés de Hans Seeberger ;
- et surtout, l'acceptation de la candidature de Martigny pour accueillir l'Assemblée des délégués 2027, à l'approche du 150e anniversaire de l'ACMV.

Ces décisions renforcent notre visibilité au niveau national et soulignent la reconnaissance du travail collectif réalisé dans notre canton.

La gestion des membres a constitué un autre axe important de l'année. Votre rigueur, votre engagement dans la mise à jour des données et la transparence de vos effectifs placent le Valais en position de référence en Suisse. Cela nous a permis d'obtenir plusieurs clarifications, notamment concernant la garde d'honneur, désormais exemptée de la taxe SUISA. De manière générale, les discussions nationales ont révélé la nécessité d'harmoniser certains processus, notamment pour les musiciens actifs dans plusieurs sociétés ou pour les jeunes relevant de multiples structures. L'ACMV continuera à défendre une gestion cohérente, simple et équitable.

À l'interne, l'année a également été celle d'une réorganisation du comité. Avec un tiers de nouveaux membres et un tiers dans leur deuxième année, il a fallu transmettre les pratiques, renforcer la coordination et assurer la transition de certaines tâches, en particulier celles que j'assumais précédemment comme vice-président. Aujourd'hui, nous disposons d'un comité complet, compétent et motivé, prêt à construire le futur.

Les festivals de l'année ont mis en lumière l'engagement remarquable de nos sociétés. Soucieux de trouver des organisateurs pour la fête cantonale de musique 2029, je souhaite souligner en particulier la Fête haut-valaisanne organisée par la société Bleiken de Simplon-Dorf. Avec 52 sociétés participantes, elle a démontré que l'audace, la bienveillance et le travail en communauté permettent d'accomplir de grandes choses, même dans des conditions exigeantes. Issu du Haut-Valais, ayant vécu de nombreuses années en Valais central, j'ai été une nouvelle fois impressionné par la richesse musicale et la diversité des approches de chaque région. Je constate cependant que mes connaissances musicales dans le Valais Romand sont limitées et mon souhait est de renforcer encore davantage une représentation équilibrée entre Haut-Valais, Valais central et Bas-Valais, afin de valoriser toutes les particularités qui font la force de notre canton et de la musique.

En début d'été les présidents des associations cantonales romandes et tessinoise ont suivi l'invitation de l'ASM à Posieux (FR), afin de convenir de la structure, du mandant et la mise au monde du « Centre de Musique à Vent Latin » pour la partie latine.

Un autre travail important a été mené durant l'été avec la Loterie Romande (LoRo), afin de garantir les subsides pour les sociétés et les participants à la Fête fédérale 2026 à Bienne. Je remercie sincèrement la LoRo pour son écoute, son soutien et la confiance accordée à notre association. Ce soutien repose sur un dialogue constant et sur la qualité du travail que vous fournissez dans vos structures : merci à vous.

L'année a été marquée par deux évènements tragiques.

Le 28 mai 2025, l'éboulement qui a frappé Blatten im Lötschental, ensevelissant le village et le local de musique sous plusieurs mètres de roches. Au-delà des dégâts matériels, n'oublions pas les moments précédant l'évacuation : l'incertitude, la peur, et l'impossible choix de ce que l'on emporte en espérant revenir. Dès les premières heures, nos pensées sont allées aux musiciennes et musiciens de la Fafleralp de Blatten. Les questions d'instruments, d'uniformes ou de local n'ont suivi que plus tard : la priorité était d'abord humaine.

Ce qui nous a profondément touchés, c'est la force de leur volonté. Dans l'urgence, ils n'ont pas pu emporter grand-chose, mais ils ont gardé l'essentiel : leur cœur musical. Leur concert du 30 août 2025 à Kippel, devant les sociétés du Lötschental, a démontré une résilience admirable et une détermination intacte, notamment celle à vouloir participer à la fête fédérale 2026.

En début d'année 2026, une autre tragédie a frappé notre canton à Crans-Montana. Des membres de la Fanfare de la Police Cantonale, ainsi que leurs collègues et amis secouristes, ont été mis à rude épreuve en ces moments. L'ACMV tient à exprimer sa profonde solidarité et son soutien à toutes les personnes impliquées dans des interventions et moments difficiles. Lors de ces moments, notre communauté musicale se rappelle qu'elle n'est pas qu'un cadre culturel : elle est aussi un espace de lien, de fraternité et d'humanité.

Durant l'été et l'automne, nous avons poursuivi les discussions avec le Service cantonal de la culture, en la personne de Alain Dubois, concernant l'évolution des modèles de formation dans le cadre de la loi sur la culture. Les structures de formation du canton sont diverses, entre l'AMO, le Conservatoire, l'EJMA ou encore plusieurs écoles locales. Nous avons affirmé notre volonté d'avancer ensemble et de garantir que les sociétés puissent bénéficier, à l'avenir, d'un cadre cohérent et équitable. Je remercie ici Jean-Claude Savoy et Raynald Mariéthoz pour leur engagement dans ce dossier.

En parallèle, deux séances d'information avec Nathalie Bonvin ont été organisées concernant les obligations AVS. Malgré une participation plus faible qu'espérée, ces rencontres ont souligné l'importance pour nos sociétés de se (re)mettre à jour au niveau légal dans ce domaine.

Enfin, le passage à l'année 2026 a été consacré aux concours : Junior Slow Melody Contest, Valais Wallis Percussion Contest, Championnat valaisan des solistes et

quatuors. Je remercie chaleureusement leurs organisateurs pour leur travail impeccable, au service de la relève valaisanne.

Je terminerai en rappelant l'importance de la mise à jour annuelle de vos données dans Hitobito et de la gestion des passeports de musiciens. Ce travail reste indispensable, pour vous comme pour nous.

Je remercie les membres du comité pour leur engagement remarquable, les médias pour l'intérêt porté à notre association, et vous toutes et tous – dirigeantes, dirigeants, musiciennes et musiciens – pour votre engagement, votre passion et votre confiance.

Je vous souhaite une excellente saison musicale 2026, riche en émotions positives, en rencontres et en succès musicaux.

Julien Schumacher

Président de l'Association cantonale des musiques valaisannes

6.2 Rapport de la Commission Musicale

6.2.1 Composition de la commission

Joseph Fosserat (FMBV), François Roh (FFLRC), Bertrand Moren (FFDCC), David Bonvin (FMVC), Jonas Frossard (FMSL), Christian Pfammatter (BMWR et BMVL), Pascal Vogel (OMV)

6.2.2 Introduction

2025, une année de transition

La commission musicale de l'ACMV s'est réunie à deux occasions en 2025, pour une année que l'on pourrait appeler de « transition » :

- des examens ASM aux examens ACMV
- de la Fête Cantonale 2024, à la Fête Cantonale 2029, pour laquelle aucune société organisatrice n'a encore été trouvée (31.12.2025)
- une modification favorable de la Loi sur la promotion de la culture
- des écoles de musique des Fanfares à une école de musique ACMV Valais Romand
- une nouvelle organisation des cours prémilitaires
- le programme Jeunes Talents, qui concerne aussi le domaine des Fanfares, Harmonies et Brass Band
- le programme Jeunesse et Musique (J+M), qui pourrait encore être mieux exploité

6.2.3 Des examens ASM aux examens ACMV

Réorientation stratégique de l'ASM en matière de formation

L'ASM s'est détournée de la base des musiciens, car celle-ci, à part en Valais, dans le Jura et au Tessin, est organisée essentiellement par les conservatoires et les écoles de musique régionales. Même si son programme d'enseignement peut toujours être utilisé, l'ASM ne produit plus les pièces imposées qui validaient les différents niveaux. Par contre, l'ASM a mis en place en 2025 des « Centres de Musique à Vent » qui orientent leurs travaux du côté de la formation des directeurs et de la formation continue des musiciens expérimentés.

David Bonvin, membre de la Commission musicale, représente l'ACMV au « Centre de Musique à Vent Latin », qui regroupe les régions de Suisse Romande et le Tessin.

Les examens ACMV

Ils ont été largement revus en 2025 et, plus particulièrement, le répertoire des pièces imposées a été en grande partie renouvelé. 136 élèves issus de 22 sociétés ont participé aux examens, avec un taux de réussite appréciable. Les organisateurs observent néanmoins un nombre de défections relativement élevé, car 162 inscriptions avaient

été enregistrées. Pour rappel, les examens sont organisés par les fédérations alors que tous les candidats aux niveaux supérieurs 1 et 2 sont regroupés pour leur examen à Martigny.

Dans le Haut-Valais, les Fanfares des Jeunes de Glis et Naters profitent elles aussi des examens ACMV.

Vers l'écriture de programmes d'enseignement ACMV

Sur la base du programme ASM toujours disponible, la commission musicale a comme projet de redéfinir l'ensemble du plan d'étude. La place du solfège doit sans doute être redéfinie, de même que celle des examens de passage. La commission musicale n'a pas un avis définitif sur cette question : les examens ne font pas nécessairement progresser, mais ils permettent de valider les étapes d'un parcours de formation qui s'étend sur plusieurs années.

6.2.4 De la Fête cantonale Crans-Montana 2024 à (lieu ?) 2029

La commission musicale s'est penchée sur quelques modifications du règlement de la fête, notamment :

- Préciser la manière de classer les sociétés ex aequo lors du défilé.
- Supprimer l'annonce des résultats « en direct » après le défilé au profit de l'annonce lors de la proclamation des résultats.
- Fixer de manière claire le départ du concours de marche : 8 mesures sur place, ou pas ?
- Permettre dans la salle de concert un test acoustique de 30 secondes avant la prestation devant le jury.

Fête Cantonale 2029 : toujours pas de candidature au 31.12.2025

Le tournus entre les différentes régions de notre canton prévoyait que la FC 2029 se déroulerait dans le Bas-Valais. Or, malgré de multiples contacts et un courrier adressé à toutes les sociétés de la FMBV, aucune solution n'a été trouvée. Le budget à réunir, les salles à équiper, la taille de la halle de fête, les bénévoles à mobiliser sont des contraintes qui freinent en grande partie les ardeurs des sociétés. La Fête Cantonale des Musiques 2029 pourrait-elle être organisée sous un format allégé, voire complètement décentralisé ? La commission musicale y est ouverte, car c'est véritablement la partie « concours » qui motive les sociétés. Dans le courant 2026, une décision devra être prise, car il s'agit de l'ultime délai pour la réservation des membres du jury et la commande des pièces imposées.

6.2.5 Modification de la Loi sur la promotion de la culture

La modification de cette Loi permettra de porter la subvention cantonale à 50% du coût d'un cours de musique, part à laquelle viendrait s'ajouter 10% de part communale. Le Parlement se saisira de ce dossier en 2^{ème} lecture en mars 2026. Si la modification de la Loi est acceptée, l'accès aux cours de musique deviendra plus aisé pour les familles. Cette subvention importante n'est cependant accordée qu'aux écoles de musique reconnues que sont le Conservatoire cantonal, l'EJMA et l'AMO. La plus grande partie des sociétés du Haut-Valais en bénéficient, de même que les sociétés du Valais romand qui se sont affiliées au Conservatoire Cantonal. Elles sont au nombre de 5 actuellement. La modification de la Loi sur la promotion de la culture, outre l'intérêt pour les familles, permettra simultanément d'offrir aux professeurs de musique des conditions de travail et de retraite décentes.

6.2.6 Vers la reconnaissance des écoles de musique des Fanfares, Harmonies et Brass Band par la création d'une école de musique ACMV

Pour bénéficier des subventions prévues par la Loi sur la promotion de la culture, l'ACMV doit être reconnue comme une école de musique. Pour cela, elle doit répondre à divers critères, dont :

- Être admise dans l'Association des Écoles de Musique du Valais (AEM-VS)
- Disposer d'un programme d'enseignement structuré, reconnu par l'AEM-VS
- Engager directement des professeurs et être garante de leurs compétences

L'ACMV dispose déjà de nombreux atouts :

- Un programme d'enseignement structuré basé sur celui de l'ASM
- Une large palette de professeurs formés
- Une implantation sur l'ensemble du territoire
- Des lieux d'enseignement
- Des centaines d'élèves en formation
- L'appui du Chef du Service de la Culture, M. Alain Dubois
- L'appui du président de l'AEM-VS, M. Nicolas Schwéry

Dès que les conditions précises d'admission auront été portées à leur connaissance, le comité et la commission musicale étudieront de manière détaillée les opportunités offertes par ce projet, mais aussi ses éventuels risques pour les sociétés de musique.

6.2.7 Cours prémilitaires

Quelques rares demandes sont adressées à la commission musicale ACMV. Dès 2028, les cours de préparation seront organisés au niveau romand. En attendant, la commission musicale mettra sur pied avant l'été un premier cours d'introduction.

Tous les renseignements nécessaires concernant la musique militaire se trouvent sur le site : <https://www.vtg.admin.ch/fr/centre-de-competence-de-la-musique-militaire>

6.2.8 Programme « Jeunes Talents »

Il a été mis sur pied par l'Office Fédéral de la Culture dans le but de détecter des nouveaux talents dans le domaine musical, tous genres musicaux et styles confondus. En Valais, il est organisé par l'AEM-VS, avec le soutien du Service de la Culture. Le programme Jeunes Talents permet l'obtention de bourses de CHF 1'000 à 2'500 suivant le niveau d'étude. En 2025, 48 jeunes de notre canton ont obtenu une bourse, dont une douzaine issue directement des écoles de musique des Fanfares, Harmonies ou Brass Band.

Les délais d'inscription sont fixés au 30 novembre.

6.2.9 Jeunesse et Musique (J+M)

Le programme est bien en place, avec des moniteurs J+M bien répartis dans les sociétés. Les demandes de subvention pour les camps de musique fonctionnent déjà très bien. Il est encore possible d'obtenir des fonds pour des weekends musicaux à vocation de formation. Tous les renseignements se trouvent sur le site :

<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/sprachen-und-gesellschaft/formation-musicale/bienvenue-au-programme---jeunesse-et-musique--.html>

6.2.10 Conclusion et remerciements.

La commission musicale tient à adresser de sincères remerciements à tous ceux qui s'engagent au profit du développement musical de nos sociétés :

- les responsables de la formation des jeunes,
- les professeurs de musique,
- les directrices et directeurs,
- les comités,
- les organisateurs de concours,
- le Conservatoire cantonal et l'AMO, qui assure la formation des directeurs,
- le Président de l'ACMV, Julien Schumacher, pour le soutien indéfectible accordé à la commission musicale.

La commission musicale souhaite à toutes les sociétés une belle année 2026 et beaucoup de succès à la belle cohorte des sociétés de notre canton qui se présenteront à Bienne, pour la Fête fédérale des musiques 2026.

6.2.11 Résultats des concours cantonaux et nationaux

49ème Concours suisse de Brass Band

https://www.swissbrass.ch/sbbw_csbb/resultate_resultats

Catégorie Excellence : *Valaisia Brass Band*, dir. Arsène Duc

Concours national des solistes et quatuors d'instruments de cuivres et percussion

<https://cnsq.ch/cnsq-2025>

30ème Championnat Valaisan des Solistes Juniors et Quatuor

https://www.cvsjq.ch/wp-content/uploads/files/2025_CVSJQ_Resultats.pdf

Championne valaisanne des solistes juniors 2025 :

Julie Pralong, Cornet, Écho de la Dent-Blanche, Les Haudères

22ème Junior Slow Melody Contest

<https://www.jsmc.ch/wp-content/uploads/2026/01/classement.pdf>

Organisé par l'Écho d'Orny, d'Orsières

Champion JSMC 2026 :

Louis Bolis, Écho d'Orny, Orsières, Cornet sib

1er Valais Wallis Percussion Contest (Concours valaisan de percussionnistes et de batteurs)

https://vwpc.ch/wp-content/uploads/2026/01/FINALE_2026.pdf

Vainqueur peaux :

Baptiste Rudaz, La Dixence, Hérémente

Vainqueur claviers :

Loris Pfammatter, La Villagoise Muraz-Collombey

27^{ème} Fête Cantonale des Musiques Crans-Montana 2024

https://cransmontana2024.ch/wp-content/uploads/2024/06/Cantonale2024_Resultat_08_09Juin.pdf

Jean-Claude Savoy

Représentant du comité et Président de la Commission de musique

6.3 Rapport du service des membres 2024/2025 et 2025/2026

La saison 2024/2025 fut une année de changement au niveau de la gestion des membres. Par suite de l'accession de Julien Schumacher à la présidence en mars dernier, deux nouvelles têtes sont arrivées pour la gestion des membres. Afin de pouvoir vous donner une vue d'ensemble au plus près de ce que nous avons vécu, nous avons décidé de mettre ce rapport sur la saison en cours, ce qui implique un rapport sur 2 exercices. En effet, la majorité du travail de la gestion des membres s'effectue en fin d'année civile.

2024/2025

Si nous devons constater que la plupart des sociétés ont tenu le délai du 30 novembre 2024, quelques-unes ont pris des libertés et nous avons reçu les derniers carnets de musiciens seulement à fin février. Ce qui nous a procuré un certain stress, puisque certaines médailles de vétérans ont été envoyées en courrier express par l'ASM et sont arrivées le vendredi soir à 19h du premier festival, soit moins de 40 heures avant la remise. Donc, nous vous prions d'effectuer votre travail en suivant la check-list qui vous est mise à disposition et nous envoyer les carnets de musiciens des jubilaires d'ici la fin novembre ! Même nos nouveaux collègues du comité ont été surpris par la lenteur de réactions des sociétés !

Passé ce premier coup de gueule (c'est maintenant que nous comprenons bien mieux les remarques d'un de nos prédécesseurs, notre regretté Christophe Claivaz), nous devons constater que le fonctionnement avec une personne de contact par fédération a bien fonctionné et qu'elle décharge le travail des responsables des gestions des membres. Le travail des responsables des sociétés est en grande majorité de bonne qualité et la compréhension d'Hitobito s'est encore améliorée.

Le comité de l'ACMV a pu remettre dans le Valais romand & Haut-Valais :

- 44 & 55 médailles et le titre de vétéran cantonal pour 25 ans de musique,
- 37 & 24 médailles de l'ASM avec le titre de vétéran fédéral pour 35 ans de musique,
- 23 & 8 plateaux et médailles cantonales pour 50 ans d'activité et le titre de vétéran cantonal d'honneur,
- 11 & 4 médailles et channes de la CISM pour 60 ans d'activité,
- 1 & 0 médailles d'or ASM avec le titre de vétéran fédéral d'honneur pour 70 ans de musique à :
Jacques Revaz de la Fanfare Municipale de Salvan

Félicitations encore à tous les jubilaires 2025.

2025/2026

La phrase d'introduction pour 2024/2025 sur le délai au 30 novembre reste malheureusement inchangée pour cette dernière année, les derniers carnets de jubilaires sont arrivés dans le courant du mois de février. Soit près de 3 mois de retard. À fin novembre, seules 72% des sociétés avaient rempli leur mission, soit plus d'un quart des sociétés n'avaient pas fait leur travail.

Nous vous rappelons également l'importance de remplir les pièces jouées dans la partie SUISA durant l'année : le non-respect peut entraîner de fortes amendes. Le délai est très strict. Nous pouvons encore passer des corrections en décembre, mais dès le 1er janvier à 00h01, il n'y a plus de possibilité de corrections. Une nouvelle fois, nous vous demandons de faire le nécessaire le plus rapidement possible, mais au plus tard pour le 30 novembre de chaque année civile.

Le comité de l'ACMV va pouvoir remettre ce printemps dans le Valais romand & Haut-Valais :

- 83 & 41 médailles et le titre de vétéran cantonal pour 25 ans de musique,
- 51 & 29 médailles de l'ASM avec le titre de vétéran fédéral pour 35 ans de musique,
- 27 & 15 plateaux et médailles cantonales pour 50 ans d'activité et le titre de vétéran cantonal d'honneur,
- 4 & 5 médailles et channes de la CISM pour 60 ans d'activité,
- 3 & 0 médailles d'or ASM avec le titre de vétéran fédéral d'honneur pour 70 ans de musique à :

Gilbert Martenet de l'Union instrumentale de Troistorrents

Michel Rossier de la Persévérance de Leytron

Fernand Trombert (†) des Gars du Rhône

D'un point de vue de la gestion des membres, l'été 2025 n'a pas été de tout repos, car nous nous sommes attelés au choix de la nouvelle médaille des 25 ans qui se veut plus moderne et représentant la musique. Depuis plus d'une année, et en étroite collaboration avec les associations de musique fribourgeoise, genevoise, jurassienne, neuchâteloise et vaudoise, nous avons œuvré à la création d'une nouvelle médaille de vétéran destinée à honorer 25 ans d'engagement.

Un cahier des charges précis avait été établi et un petit concours lancé. Cinq propositions nous sont parvenues, mais une seule répondait pleinement aux critères fixés. Proposée par la Fédération Jurassienne des Musiques, elle se dessine autour de deux notes de musique, une croche pointée et une double croche. Elle sera remise dès ce printemps.

Nous avons également recommandé des médailles de 50 ans pour les prochaines années.

Nous avons profité de modifier un petit peu la check-list afin d'utiliser au mieux Hitobito et d'enlever des éléments non-nécessaires, d'éliminer certaines disparités entre les deux parties du canton. Tout cela pour que ce logiciel vous soit le plus utile possible.

Notre souhait et demande pour le futur est plus de rigueur et de proactivité de votre part pour tenir les délais. Grâce à cela, nous pourrions effectuer notre travail plus sereinement et c'est aussi un remerciement aux sociétés qui tiennent les délais. La check-list qui est sur notre site internet est normalement simple d'utilisation, si vous avez des remarques, nous sommes ouverts à l'améliorer. Chaque membre du comité et les deux gestionnaires des membres sont toujours à votre disposition pour toutes questions liées à Hitobito.

Permettez-nous de remercier particulièrement les gestionnaires des membres et présidents des sociétés travaillant ponctuellement et rigoureusement. Merci de prendre votre temps en dehors des répétitions pour cela.

Merci au nom des 6'357 membres de l'ACMV inscrits au 01.01.2026

Michael Bittel et Raynald Mariéthoz

Vice-présidents et gestionnaires des membres

7 Comptes et Finances

7.1 Comptes d'exploitation 2025

RECETTES	EINNAHMEN	2025	2024
ADMINISTRATION	VERWALTUNG		
Cotisations ACMV	Beiträge KMWV	23'364.00	22'628.00
Remboursement Cot. ACMV	Rückzahlung Beiträge KMWV	0.00	0.00
Cotisations ASM & SUISA	Beiträge SBV & SUISA	87'641.70	91'884.65
Subside Etat du Valais	Beitrag Staat Wallis	10'000.00	10'000.00
Concert Swiss Army Central Band	Konzert Armeespiel	0.00	124.30
Vente carnets de musiciens	Verkauf Musikerpässe	792.00	630.00
Amendes	Bussen	2'800.00	3'200.00
Intérêts	Zinsen	0.00	0.00
Nos partenaires :	Unsere Partner :		
Loterie Romande	Loterie Romande	30'000.00	30'000.00
Sponsors (4)	Sponsors (4)	2'500.00	5'500.00
Don divers	Diverse	368.30	0.00
TOTAL ADMINISTRATION	TOTAL VERWALTUNG	157'466.00	163'966.95
FORMATION	WEITERBILDUNG		
Contribution Loterie Romande	Beitrag Loterie Romande	193'500.00	194'000.00
Subventions Cours ASM	Subventionen SBV-Kurse	16'263.60	19'156.20
Cours direction	Direktionskurse	3'736.40	2'358.80
TOTAL FORMATION	TOTAL WEITERBILDUNG	213'500.00	215'515.00
EXTRAORDINAIRE	AUSSERORDENTLICHES		
Don LoRo Marignan	Spende LoRo Marignan	0.00	0.00
Forfait Fête Cantonale	Beitrag Kantonales Musikfest	0.00	5'000.00
Cont. Compositions FCM 24	Beiträge Auftragsk. KMF 24	0.00	11'682.00
TOTAL EXTRAORDINAIRE	TOTAL AUSSERORDENTLICHES	0.00	16'682.00
TOTAL RECETTES	TOTAL EINNAHMEN	370'966.00	396'163.95
DEPENSES	AUSGABEN	2025	2024
ADMINISTRATION	VERWALTUNG		
Médailles & insignes	Auszeichnungen	25'935.05	31'485.40
Cotisations ASM & SUISA	Beitrag SBV & SUISA	90'000.00	90'767.65
Comité & Commission	Versammlungen & Vertretungen	16'098.95	18'530.25
Frais de bureau	Büromaterial	2'235.40	1'889.75
Administration & comptabilité	Administration & Buchhaltung	4'729.75	4'500.00
Achat de carnets de musiciens	Kauf Musikerpässe	912.00	258.50
Assemblées	Versammlungen	12'256.13	10'723.36
Frais de banque	Bankspesen	78.90	63.00
Assurances	Sachversicherung	439.70	434.70
Impôts	Steuern	615.60	0.00
Frais divers	Verschiedenes	0.00	0.00
Perte sur débiteurs	Debitorenverluste	0.00	4'500.00
Contributions concours & camps	Wettbewerbe & Lager	8'836.00	8'682.00
Contributions divers	Diverse Beiträge	0.00	1'688.50
TOTAL ADMINISTRATION	TOTAL VERWALTUNG	162'137.48	173'523.11
FORMATION	WEITERBILDUNG		
Cours ASM	SBV Kurse	9'520.00	12'180.00
Frais d'examens	Examenspesen	6'743.60	6'976.20
Cours LoRo	LoRo Kurse	182'600.00	191'400.00
Contributions cours direction	Dirigentenkurse	8'550.00	3'450.00
TOTAL FORMATION	TOTAL WEITERBILDUNG	207'413.60	214'006.20
EXTRAORDINAIRE	AUSSERORDENTLICHES		
FCM 2024 Crans-Montana	KMF 2024 Crans-Montana	0.00	22'656.80
Révision Marignan	Überarbeitung Marignan	0.00	20'000.00
TOTAL EXTRAORDINAIRE	TOTAL AUSSERORDENTLICHES	0.00	42'656.80
TOTAL DEPENSES	TOTAL AUSGABEN	369'551.08	430'186.11
RESULTAT	RESULTAT	1'414.92	-34'022.16
Augmentation réserve	Erhöhung der Reserven	-6'090.00	0.00
Utilisation réserve	Reservenverwendung	900.00	31'603.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	BETRIEBSERGEBNIS	-3'775.08	-2'419.16

7.2 Bilan 2025

ACTIFS	AKTIVEN	2025	2024
ACTIFS CIRCULANTS	UMLAUFSVERMÖGEN		
PostFinance	PostFinance	0.00	0.00
Banque Raiffeisen	Raiffeisen Bank	147'861.92	67'526.20
Débiteurs	Debitoren	0.00	400.00
Bons d'achat	Gutscheine	1'800.00	1'400.00
Stock fanions	Lager Wimpel	1.00	1.00
Actifs transitoires	Transitorische Aktiven	20'000.00	10'000.00
ACTIFS IMMOBILISES	LANGFRISTIGE VERMÖGEN		
Matériel informatique	Informatik Ausstattung	1.00	1.00
TOTAL ACTIFS	TOTAL AKTIVEN	169'663.92	79'328.20
PASSIFS	PASSIVEN	2025	2024
CAPITAUX ETRANGERS	FREMDKAPITAL		
Dettes à court terme	Kurzfristige Kreditoren	0.00	579.20
Créanciers	Kreditoren	0.00	0.00
Passifs transitoires	Transitorische Passiven	94'000.00	4'500.00
		94'000.00	5'079.20
CAPITAUX PROPRES	EIGENKAPITAL		
Capital au 31.12.	Kapital per 31.12.	40'329.00	42'748.16
Résultat net	Netto-Abschluss	-3'775.08	-2'419.16
Fonds de réserve	Reservefonds		
Cours de direction	Dirigentenkurse	15'410.00	12'720.00
Cours de musique	Musikkurse	3'400.00	0.00
Fête Cantonale	Kantonales MF	12'600.00	12'600.00
Fête Fédérale	Eidgenössische MF	7'500.00	7'500.00
Matériel informatique	Informatik Ausstattung	200.00	1'100.00
		39'110.00	33'920.00
TOTAL PASSIF	TOTAL PASSIVEN	169'663.92	79'328.20

7.3 Rapport des réviseurs

treuhandmarugg + imsand



Rapport de l'auditeur au comité sur les comptes annuels de
l'Association cantonale des musiques valaisannes, à Brig-Glis

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels de l'Association cantonale des musiques valaisannes pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2025.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du comité, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur les comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 «Review (examen succinct) d'états financiers». Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association et des procédures analytiques appliquées aux comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne correspondent pas au cadre légal et aux statuts.

Brig-Glis, 26. Februar 2026

Treuhand Marugg + Imsand AG



Martin Berchtold
Dipl. Wirtschaftsprüfer
Zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor



Elena Albrecht
Dipl. Wirtschaftsprüferin
Zugelassene Revisionsexpertin

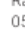


**EXPERT
SUISSE**
Certified Company

www.trmi.ch
info@trmi.ch

 Gstpfstrasse 6, 3902 Brig-Glis  027 922 29 49

 Sustenstrasse 3, 3952 Susten  027 473 30 32

 Rathausgasse 5, 5401 Baden  056 225 03 03

 Bälliz 40, 3600 Thun  033 553 01 41

 Bahnhofstrasse 8, 7000 Chur  081 416 18 18

 Grienbachstrasse 17, 6300 Zug  041 712 27 42

8 Budget

8.1 Budget 2026

RECETTES	EINNAHMEN	2026	2025
Amendes	Bussen	3'000.00	3'000.00
Cotisations des membres	Mitgliederbeiträge	175'000.00	110'000.00
Vente carnets de musiciens	Verkauf Musikerpässe	500.00	500.00
Subside État du Valais	Beitrag Staat Wallis	10'000.00	10'000.00
Contribution Loterie Romande comité	Beitrag Loterie Romande Vorstand	33'000.00	30'000.00
Contribution Loterie Romande cours	Beitrag Loterie Romande Kurse	200'000.00	200'000.00
Subsides ASM cours	Beiträge SBV Kurse	20'000.00	20'000.00
Sponsors	Sponsoren	5'000.00	5'000.00
Intérêts	Zinsen	0.00	0.00
Subvention cours trompette militaire	Beitrag Ausbildungskurse Militärmusik	0.00	0.00
Contribution Fête cantonal	Beitrag Kantonales Musikfest	0.00	0.00
Contribution Loterie Romande FFM2026	Beitrag Loterie Romande EMF2026	230'000.00	0.00
TOTAL RECETTES	TOTAL EINNAHMEN	676'500.00	378'500.00
DEPENSES	AUSGABEN	2026	2025
Cours ASM	SBV Kurse	20'000.00	20'000.00
Cours de musique	Musikkurse	180'000.00	192'000.00
Contribution concours & camps	Wettbewerbe & Lager	10'000.00	8'000.00
Contribution cours direction	Dirigentenkurse	10'500.00	8'000.00
Médailles & insignes	Auszeichnungen	25'000.00	25'000.00
Cotisations ASM	Beiträge SBV	120'000.00	50'000.00
Cotisations SUISA	Beiträge SUISA	36'000.00	40'000.00
Comité & représentations	Vorstand & Vertretungen	18'000.00	15'000.00
Frais de bureau et	Verwaltungsspesen & Informatik	1'500.00	0.00
Administration & comptabilité	Administration & Buchhaltung	6'500.00	5'000.00
Achat de carnets de musiciens	Kauf Musikerpässe	500.00	1'000.00
Assemblées	Versammlungen	15'000.00	10'000.00
Contribution ACMJ	Beitrag KJMVW	1'000.00	1'000.00
Frais de banque	Bankspesen	500.00	500.00
Assurances	Versicherung	500.00	500.00
Frais divers	Verschiedenes	5'000.00	5'000.00
Contribution Loterie Romande FFM2026	Beitrag Loterie Romande EMF2026	230'000.00	0.00
TOTAL DEPENSES	TOTAL AUSGABEN	680'000.00	381'000.00
RESULTAT	RESULTAT	-3'500.00	-2'500.00
Réserves	Reserven	0.00	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	BETRIEBSERGEBNIS	-3'500.00	-2'500.00

8.2 Cotisation 2026

Le comité vous propose de maintenir pour cette année la cotisation par membre de l'ACMV à :

4.00 Fr.

Nous vous rendons attentif selon les accords avec l'ASM, aux cotisations depuis le 1^{er} Janvier 2026 pour l'ASM de 20.00 Fr./membre et pour la SUIISA de 6.80 Fr./membre.

Les membres inscrits en titre de garde d'honneur sont exemptés de la SUIISA.

Les membres des Gars du Rhône et de la Veteranenmusik Oberwallis payent 50 % de la SUIISA.

La part de l'ASM et la SUIISA pour les membres de l'association cantonale des musiques de jeunes sont facturées via l'association suisse des musiques de jeunes.

Pour les Brass Band, l'ACMV ne prélève pas de cotisation ACMV et ASM pour les membres faisant partie d'une société membre d'une fédération.

9 Élections

Ce point à l'ordre du jour est malheureusement dû à la place restée vacante lors de notre dernière assemblée générale, où nous n'avions pas réussi à trouver un représentant pour le district de Rarogne occidental.

Avec cette élection, le comité serait à nouveau complet avec 11 membres, conformément à l'art. 18 des statuts.

Proposée le 27 mai 2025 par la Musikgesellschaft Alpenrose Kippel, participante à nos séances depuis le 1er octobre 2025 et confirmée par la fédération de Rarogne occidental le 9 novembre 2025 à Eischoll, nous nous réjouissons de vous proposer la candidature de Madame Corinne Berguerand pour représenter le district de Rarogne occidental.

Membre active depuis 25 ans, elle dispose d'une solide expérience associative, fait preuve d'engagement et de fiabilité et bénéficie d'une bonne maîtrise du français, atout important pour les travaux du comité cantonal. Elle a accepté d'assumer cette fonction et possède les compétences nécessaires pour travailler au sein de l'association.

10 Approbation des règlements

Dans l'application de nos règlements, nous avons constaté quelques différences et demandons l'approbation de ces corrections.

10.1 Règlement de la bannière

Seul l'Art. 8; l'engagement de la bannière cantonale a été revu. Il est proposé à la suite de la séance du comité du 23. Juillet 2025 :

Dans le 3^{ème} alinéa : Une clarification entre le règlement en allemand et en français est suggérée. Il est proposé d'introduire en français l'engagement au 150^{ème} des sociétés.

Dans le 4^{ème} alinéa : par rapport à la procédure interne en cas de décès de retirer l'engagement lors de l'ensevelissement des anciens membres du comité cantonal et anciens présidents de la commission musicale de l'ACMV.

Texte actuel :

Art. 8 La bannière cantonale est engagée lors des évènements suivants :

- Fêtes Fédérales (sur invitation particulière)
- Assemblées Générales de l'ACMV
- Centenaires de sociétés (sur invitation particulière)
- Ensevelissements :
 - Membres actifs du comité cantonal et de la commission musicale de l'ACMV
 - Anciens membres du comité cantonal et anciens présidents de la commission musicale de l'ACMV
 - Membres d'honneur
 - La marraine et le parrain du drapeau
- Autres évènements décidés par le comité cantonal

Texte proposé :

Art. 8 La bannière cantonale est engagée lors des évènements suivants :

- Fêtes Fédérales (sur invitation particulière)
- Assemblées Générales de l'ACMV
- Centenaires de sociétés, **150 ans, 200 ans**, (sur invitation particulière)
- Ensevelissements :
 - Membres actifs du comité cantonal et de la commission musicale de l'ACMV
 - ~~— Anciens membres du comité cantonal et anciens présidents de la commission musicale de l'ACMV~~
 - Membres d'honneur, **Présidents d'honneur et Vice-Présidents d'honneur**
 - La marraine et le parrain du drapeau
- Autres évènements décidés par le comité cantonal

11 Admissions / Démissions

11.1 Admission de sociétés

À la suite du 49^e Concours Suisse des Brass Bands 2024, où le Constellation Brass Band (CBB) a obtenu une excellente 2^e place en 2^e catégorie, il a été constaté que la société ne figurait pas parmi les membres de l'ACMV. Après plusieurs échanges, le président Maël Berthod a complété les informations administratives nécessaires, aboutissant à une demande d'adhésion au début de l'année 2025.

Basé à Salins, le CBB a été fondé par Yvan Lager (directeur musical) et Ivan Denis. L'ensemble a donné son premier concert en 2012 et réuni aujourd'hui environ 35 musiciens âgés de 14 à 50 ans. Sa mission est de promouvoir la culture musicale valaisanne et d'offrir aux jeunes musiciens un cadre de haut niveau pour développer leurs compétences.

Le CBB a participé à de nombreux championnats suisses ainsi qu'au Swiss Open en catégorie Excellence, et mène régulièrement des projets artistiques de grande qualité, tels que concerts et spectacles.

En 2016, une seconde formation, le CBB – Formation B, a vu le jour. Actuellement, sous la direction d'Olivier Vergères et évoluant actuellement en 1^{ère} catégorie, elle a déjà obtenu d'excellents résultats en 2^{ème} catégorie, dont :

- Champion Suisse 2019
- Vice-champion Suisse 2023 et 2024

Grâce à cette adhésion, le CBB pourra désormais s'acquitter de ses cotisations SUISA par l'intermédiaire de l'ACMV.

Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur votre confirmation quant à son admission au sein de notre association.

11.2 Association des Écoles de Musique du Valais

L'ACMV, regroupant plusieurs sociétés de musique à vent et ses écoles de musiques distribuées dans tout le Valais, est invitée aux séances de l'association des Écoles de Musique du Valais (AEM-VS) en tant qu'observateur et travaille étroitement avec elle.

Aujourd'hui notre association a la possibilité d'adhérer à l'association des écoles de musique du Valais. Nous attendons à ce jour les critères précis pour y adhérer, ainsi nous connaissons les exigences à remplir pour pouvoir prétendre au subventionnement du Canton. Nous vous demandons l'accord de pouvoir négocier notre adhésion à l'association des écoles de musique du Valais.

Fondée le 7 novembre 2013, elle est l'organisation faîtière regroupant les écoles de musique reconnues par le canton, à savoir le Conservatoire Cantonal de Musique, l'École de Jazz et de Musique Actuelle du Valais (EJMA) ainsi que l'Allgemeine Musikschule Oberwallis (AMO). Elle a pour mission de structurer l'éducation musicale non professionnelle en Valais, de renforcer la collaboration entre ses écoles membres et de défendre leurs intérêts sur les plans pédagogique, artistique, politique et économique, tant au niveau régional que national. L'AEM-VS coordonne également l'enseignement musical spécialisé destiné aux jeunes talents (pré-HEM), représente ses écoles auprès des autorités cantonales, fédérales et de l'Association Suisse des Écoles de Musique, et veille au respect des conditions légales de reconnaissance des établissements membres selon la Loi sur la promotion de la culture. Elle est par ailleurs membre de l'ASEM et soutient pleinement les objectifs et activités de cette dernière.

Avec l'adaptation de la Loi sur la promotion de la culture (LPrC) Art 440.1, le Service de la Culture Valaisan et la direction de l'AEM-VS soutiennent l'introduction de l'ACMV au sein de l'AEM-VS, afin de pouvoir bénéficier de montants financiers dédiés à la formation de nos jeunes.

L'ACMV ne veut pas concurrencer les écoles de musique déjà établies, mais compléter la formation en Valais, afin de faire profiter les sociétés de musique ayant un modèle de formation un peu différent. Vu l'étendue des modèles de formation, l'adhésion à l'AEM-VS ne sera que le début des travaux pour la promotion de nos jeunes.

12 Fête Cantonale 2029

Depuis la fête cantonale 2024 sur le Haut-Plateau dans le centre du Valais qui a abouti avec succès, la recherche d'un hôte pour 2029 se poursuit ; les aspects techniques et scénarios sont détaillés dans le rapport de la Commission musicale au chapitre 6.2.4.

13 150^{ème} anniversaire ACMV

Pour son 150^{ème} anniversaire, l'ACMV a prévu d'organiser plusieurs évènements tout au long de l'année 2027. Au printemps, nous allons organiser l'assemblée des délégués de l'ASM. Un comité d'organisation composé de 3 de nos anciens Présidents et membres d'honneurs en les personnes de Jean-Maurice Delasoie, Léo Clausen et Christian Bohnet s'est déjà mis au travail.

Début septembre, le 03.09.2027 (date et forme à confirmer), un évènement cantonal serait mis sur pied avec l'interprétation d'une composition pour le 150^{ème}, à la même heure par les sociétés dans leur village respectif, suivi d'un concert apéritif et une animation proposée dans les villes et villages par la ou les sociétés locales qui pourraient collaborer pour l'occasion.

Et pour finir, nous avons pris contact pour un cortège dans les rues de Martigny le premier samedi de la Foire du Valais. L'expérience a été relancée par la Foire l'année dernière et le succès était au rendez-vous avec un nombreux et chaleureux public.

14 Attribution du lieu de l'assemblée cantonale 2027

L'ACMV propose d'attribuer à « La Dixence » d'Hérémente le **6 mars 2027** à la **salle Polyvalente d'Hérémente** (Place de l'Eglise) la réception de notre prochaine assemblée générale ordinaire.

15 Divers

Nous souhaitons tout le meilleur et plein de succès aux sociétés participantes à la fête fédérale 2026 à Bienne :

Brass Band – Excellence

- ANCIENNE CÉCILIA Chermignon – (dir. Arsène Duc)
- CÉCILIA Chermignon – (dir. Cédric Vergère)
- CONCORDIA Vétroz – (dir. Bertrand Moren)
- CONTHEYSANNE Conthey – (dir. Damien Lagger)
- ÉCHO DES GLACIERS Vex – (dir. Yvan Lagger)
- UNION Vétroz – (dir. Lionel Fumeaux)

Brass Band – 1^{ère} catégorie

- CONCORDIA Bagnes – (dir. Gilles Rocha)
- ÉCHO D'ORNY Orsières – (dir. François Roh)
- EDELWEISS Lens – (dir. Frédéric Bonvin)
- EDELWEISS Orsières – (dir. Frédéric Théodoloz)
- LYRE Conthey – (dir. Gauthier Dupertuis)
- MARCELLINE Grône – (dir. Frédéric Théodoloz)
- LIBERTÉ Salins – (dir. Yvan Lagger)

Brass Band – 2^{ème} catégorie

- AGAUNOISE St-Maurice – (dir. François Roh)
- ALPINA Wiler – (dir. Julia Packmor)
- AVENIR Chamoson – (dir. Cédric Vergère)
- DIXENCE Hérémenche – (dir. Olivier Vergères)
- ÉCHO DE LA MONTAGNE Champéry – (dir. Victor Mariétan)
- ÉCHO DU RAWYL Ayent – (dir. David Bonvin)
- FAFLERALP Blatten – (dir. Christian Pfammatter)
- LAUDUNA Lalden – (dir. Tobias Salzgeber)
- MINERVA Ferden – (dir. Joshua Werlen)
- PERSÉVÉRANCE Leytron – (dir. Raymond Cretton)
- PÉRSÉVERENT Conthey – (dir. David Bonvin)

Brass Band – 3^{ème} catégorie

- ALPENROSE Kippel – (dir. Norbert Ritler)
- ELITE Niedergampel – (dir. Beat Amacker)
- GALMIHORN Münster – (dir. Florian Burgener)
- LAURENTIA Bramois – (dir. Olivier Vergères)
- VIKTORIA Turtmann – (dir. Daniel Locher)
- ESPÉRANCE Vionnaz – (dir. Christophe Clément)

🎵 Harmonie – 1ere catégorie

- BLASORCHESTER STADTMUSIK SALTINA Brig – (dir. Armin Renggli)
- GLISHORN Glis – (dir. Georges Martig)
- HARMONIE MUNICIPALE Martigny – (dir. Dany Rossier)
- HARMONIE MUNICIPALE Sion – (dir. Etienne Mounir)
- HARMONIE Salgesch – (dir. Jonas Frossard)

🎵 Harmonie – 2eme catégorie

- ALPENGLÜHN Ausserberg – (dir. Ewald Loretan)
- ECHO RARONIA Raron & St. German – (dir. Tobias Salzgeber)
- GEBÜDEMALP Visperterminen – (dir. Robert Zimmermann)
- KONKORDIA Varen – (dir. Thibaud Biel)
- VISPE Visp – (dir. Joel Schmidt)

🎵 Harmonie – 3eme catégorie

- ALPENGRUSS Grenchiols – (dir. Pascal Vogel)
- FRID Ernen – (dir. Pascal Vogel)
- HARMONIE Stalden – (dir. Joseph Rotzer)
- ILLHORN Susten-Leukergrund – (dir. Nora Favre)

Merci à nos partenaires et sponsors pour leur précieux soutien :



Le Canton du Valais
encourage la culture
Der Kanton Wallis
fördert Kultur

